

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annon-ces pour le Journal.

PUBLICITÉ RÉCLAMES — 50 —

Je vous demande de me continuer votre con-

C'est à vous de juger si je la mérite encore.

Pour ce qui me concerne, je vous déclare en toute conscience, que je n'ai jamais cessé d'étu-

dier les intérêts de notre canton avec la plus vi-

ve sollicitude, et que je les ai toujours défendus

avec tout le zèle et toute l'énergie dont je peux

Ainsi: J'ai surveillé le classement des chemins vicinaux; je les ai fait doter de subventions

qui ont permis à toutes les communes d'amélio-

rer et d'augmenter notablement les conditions

Les chemins d'intérêt commun classés, qui

traversent les communes de notre canton, sont

presque terminés ; il ne reste qu'un petit trou-

con du 55, partant de Payrignac et allant re-joindre à Cournazac le chemin vicinal de Mil-

J'ai combattu la proposition du conseil géné-

ral de la Dordogne, tendant à la construction d'une voie ferrée, partant de Vézac, point situé sur la ligne du Buisson à Sarlat, suivant la vallée du Céou et allant se jeter à St-Clair, sur la

Cette ligne, outre qu'elle serait tout à fait contraire aux intérêts de notre cité, nous priverait infailliblement, ainsi que les communes de

St-Cirq-Madelon et Payrignac, de la ligne de Carsac à Gourdon, dont l'Etat, malgré les dé-penses engagées et les travaux exécutés, n'hési-

terait pas à abandonner la construction, la con-

sidérant alors comme inutile et faisant double

édifices du culte fussent placés dans un rang

qui leur permit de toucher les subventions dont

Enfin, je n'ai rien négligé pour assurer le triomphe de vos intérêts tant moraux que maté-

Vous devez savoir, si, même au prix de ma popularité, à laquelle je ne tiens que si elle re-

pose sur votre estime, je les ai défendus avec

Avant de finir, laissez-moi vous dire que ma

N'est-elle pas, en effet, une forme de gouver-

nement supérieure à toute autre, surtout pour

une société comme la nôtre, qui s'énorgueillit d'être la fille de l'intelligence et de la liberté?

nos pères, la plus belle qui ait éclairé la marche

de l'humanité dans la voie du progrès, ne nous

paraît pas parfaite, l'expérience, la raison, la

justice, ne peuvent-elles pas, chaque jour, la

perfectionner et lui imprimer un caractère qui

s'adapte mieux à nos besoins et à nos aspira-

Mais si nous avons des droits, qui sont nos titres de citoyens, n'oublions pas surtout que

Si la charte de nos droits que nous ont légués

foi politique est toujours la même. Républicain, je servirai la République avec

J'ai veillé à ce que les maisons d'école et les

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

nouveau m'adresser à vos suffrages.

être capable.

de leur vicinalité.

hac à Gourdon.

emploi.

tions?

l'Etat les gratifie.

dévouement et indépendance.

abnégation fermeté et fidélité.

Chers Concitoyens,

ligne de Gourdon à Cahors.

Cahors, le 25 Juillet

ELECTIONS DU 28 JUILLET

LISTE COMPLÈTE DES CANDIDATS

Conseil Général

Canton de Montcuq E. BÉRAL, sénateur, candidat républicain. DE VALON, député, candidat révisionniste. Canton de Luzech

D. BERGON, cons. sortant, repub. J. GUILHOU, maire de Luzech, répub. Canton de St-Céré

E. SOULHAC, receveur d'enreg., répub. DE LAMAZE, cons. sortant, cand. monarchiste. Canton de Martel

A. LACHIEZE, avocat, maire de Martel, c. sort. Canton de Cajare

DUPHÉNIEUX, maire de Cajarc, cons. sortant. Canton de Lacapelle-Marival LAPARRA, cons. d'arrond., cand. répub.

Co DE TURENNE, cand. monarchiste. Canton de Payrac ISCARD, cons. d'arrond., maire de Payrac, rép.

Bon DUFOUR, député, cons. sort., cand. révis. Canton de St-Germain COCULA, maire de St-Germain, rép.

COURTHIADE, maire de Concorès, rép. D BOUYÉ, cons sortant, cand. révisionniste. Canton de Castelnau-Montratier

MAZELIÉ, docteur en droit, cand. répub. D' BESSIÈRES, cand. révis. Canton de Limogne

PRADINES, maire de Limogne, cons. sort. Canton de Bret noux DE BÉNÉCHIE, cons. d'arrond., cand. répub.

DE PRADELLE, cons. sort., cand. monarchiste. Canton de Lauzès

CAMBRES, avocat, cons. sortant. Canton de Gourdon

Dr CALMEILLE, cons. sortant, cand. répub. Canton de Labastide-Murat

Cte MURAT, député, cons. sortant. Conseil d'Arrondissement

Canton sud de Cahors COSTES, maire de Cahors.

Canton de Castelnau A. RULHIÉ, maire de Cézac. VALMARY, notaire, cons. sort.

Canton de Limogne COUDERC, FILS, maire de Cénevières. Canton de St-Céré

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Par Paul MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XX

- Monsieur le duc, reprit-il après un moment de silence, c'était justement pour vous entretenir de mademoiselle de la Tremblaye que nous vous avions invité à vous rendre ici à cette heure. Cette leune fille appartient à une famille de fidèles servileurs que nous avons eu le tort de négliger trop longtemps. Si les membres de cette famille étaient encore sur cette terre, des récompenses proporlionnées à leurs services iraient certainement les chercher dans l'obscurité où leur modestie les a lelenus jusqu'à leur mort. Nous réparerons envers la fille le préjudice involontaire que notre ingrat Onbli a causé aux parents. Mademoiselle de la Tremblaye sera dame du palais.

Mais, Sire, s'informa le vieillard, n'est-il Pas de règle que les titulaires de cette charge soient en puissance de mari?

Nous choisirons de notre main un époux digue d'elle à notre protégie, et nous avons compté sur vous pour nous aider dans cette tâche.

LHERM, maire de St-Céré. MARTIN, Gustave, cons. sort. Canton de Labastide-Murat

LATOUR, cons. mun, prop., négociant. DE CAMY, cons. sortant.

Canton de Cajarc DEVIC, avocat, maire de St-Pierre-Toirac.

Canton de St-Germain LASSERRE, maire de Frayssinet, cand. répub. LACAZE, cons. sortant, cand. révis.

Canton de Cazals SAINT-ROCH-VEISSY, cons. sortant. Canton de Puy-l' Evêque

MOMMAYOU, cons. sortant. Canton de Bretenoux BAVERET, maire de Prudhomat.

Canton est de Figeac LONGPUECH, cons. sort., cand. répub.

Canton de Salviac COUDERC cons. sort., cand. répub. DE GRANSAULT-LACOSTE, cand. mon.

Canton de Martel LAPLAGNE, cons. sortant.

CIRCULAIRES

ÉLECTORALES (Suite)

CAHORS

CIRCULAIRE DE M. COSTES, MAIRE DE CAHORS Chers électeurs,

Le comité de la Ligue Républicaine du canton sud de Cahors m'ayant fait l'honneur de me désigner comme candidat au Conseil d'arrondissement je me présente à vos suffrages.

Vous me connaissez tous. Vous savez combien sont fermes mes opinions républicaines et quel est mon dévouement à la cause de la démocratie.

Mes efforts constants pour remplir mon devoir, m'ont valu de la part de mes concitoyens une confiance qui fait le plus grand honneur de ma

En m'élevant aux premières fonctions municipales, ils m'ont donné le plus précieux témoignage de leur estime et de leur sympathie. Ils m'ont permis de m'initier à la pratique des

affaires administratives dont la connaissance est si utile pour quiconque doit remplir un mandat

Celui de Conseiller d'arrondissement étant sur-tout un mandat d'affaires, je crois être en situation de défendre vos intérêts.

En contact habituel avec vous, je connais vos besoins, et vos aspirations sont les miennes. Electeurs du canton sud,

Si vous m'honorez de vos suffrages vous pou-

- Ah! Sire, comme Votre Majesté devine et comble tous mes vœux !... Moi qui me proposais d'attirer la sollicitude du roi sur l'état d'isolement en ce monde de cette pauvre et chère enfant!... Moi qui avais dessein de spuplier mon prince de lui donner un protecteur et de lui rendre une famille !...

- Il sera fait ainsi, monsieur : nous vous chargerons de chercher parmi nos gentilshommes quelque cavalier qui mérite d'obtenir un pareil trésor, et nous mettrons dans la corbeille, avec la dot de la mariée, le titre d'une charge près de notre personne pour celui que vous me désignerez.

L'ambassadeur eut un sourire:

- Je n'aurai pas besoin de m'épuiser en recherches pour trouver ce privilégié...

- Comment ?...

- J'ai sous la main un jeune ami qui s'estimera trop heureux d'unir son sort à celui de l'aimable fille que votre majesté honore de ses bontés...

- Ah!...

- Un gentilhomme de Bretagne, sans ambition comme sans attaches...

- Vous l'appelez ?... - Il s'appellera le chevalier de Locmaria, si,

toutefois, le roi daigne lui conférer ce titre. - Le chevalier de Locmaria, soit.

- Seulement, je ne cacherai pas à votre Majesté que c'est une nature un peu primitive, un peu abrupte, un peu sauvage, et qui s'accommoderait assez mal de la vie qu'on mène à la cour; je crois qu'il préférerait de beau oup faire son chemin à l'armée...

- Qu'à cela ne tienne, il aura un grade.

vez compter sur moi ; mon dévouement le plus 1 absolu vous est acquis

J.-H. COSTES, Notaire, maire de Cakors.

LABASTIDE-MURAT

Circulaire de M. A. Guyot de Camy Electeurs.

Désigné par les diverses nuances du parti conservateur pour continuer mes fonctions de conseiller d'arrondis ement, j'accepte d'être candidat au scrutin du 28 juillet.

Depuis quarante ans je suis mêlé à vos intérêts et à vos besoins, et je crois vous avoir prouvé que, pour n'être pas républicain, je n'en aime pas moins la chose puplique et que le vrai peuple, l'ouvrier sage et laborieux, a toujours trouvé en moi un

énergique soutien. Je ne puis vous promettre, pour le moment, aucun avantage matériel, ne disposant pas des faveurs ministérielles ou préfectorales; mais le jour n'est pas éloigné où un gouvernement réparateur

va régner sur la France. Le Manifeste l'Union des droites, auquel j'adhère de tout cœur, assure que l'administration ac-tuelle est condamnée, et le dernier vote de Paris a déjà donné le signal de l'exécution. Par le simple jeu du suffrage universel, nous aurons donc, à bref délai, un changement qui nous rendra ce qu'on appelle le culte libre, et, en ce qui nous concerne, nous permettra de choisir à des frais moins onéreux des maitres à nos enfants.

La loi néfaste de 1886 sera la première à être rayée de nos codes, et notre chef-lieu, qui s'est imposé tant de sacrifices pour fonder son école privée, verra restituer à nos dignes frères les droits qu'il tenaient de la municipalité tout entière et qu'on leur a arrachés sans aucun prétexte et sans aucune indemnité.

De lourdes charges pésent sur les populations de plusieurs communes du canton par suite de laïcisation intempestive des écoles de filles. Cet état de choses cessera.

Electeurs,

On m'a conseillé de venir vous visiter; je n'en ferai rien : je ne voudrais pas vous déranger au milieu des travaux de la moisson. Vous me connaissez, d'ailleur, et vous savez que ma maison vous a été et vous restera ouverte à toute heure pour écouter vos demandes.

Si vous m'accordez vos suffrages, je n'en serai que plus flatté de les avoir obtenus; ils me donneront de la force pour fa re aboutir vos légitimes revendications.

Je vous prie de me croire votre dévoué conci-

A. GUYOT DE CAMY. Conseiller d'arrondissement sortant.

GOURDON

CIRCULAIRE DE M. CALMEILLE Mes chers Concitoyens,

L'ex-mouquetaire insista:

des gens sacrifiés d'avance...

Le rusé compère se tut.

en se faisant tuer !

leur point de départ.

trations respectueus s.

de Fribourg...

délai, où l'on pût utiliser son zèle...

A l'expiration de mon mandat, je viens de

- Eh bien ! nous l'enverrons à M. de Créqui,

- Je connais mon Breton. C'est un amoureux

de la bataille, un affamé de dangers et de gloire.

Il faudra lui fournir l'occasion de se distinguer

devant l'ennemi, j'entends : ne lui refuser aucun

de ces postes d'honneur que l'on ne confie qu'à

Il eut un petit rire qui sonna comme un glas.

garçon, qui en a envie, de devenir un héros...

Il avait dit tout ce qu'il avait à dire.

le bras et son rapport à la main.

- Que diable ! on ne peut pas empêch r un

Les deux interlocuteurs, après être allés jus-

M. de la Reynie patientait là, son dossier sous

- Sire, reprit M. d'Alaméda, voici M. le lieu-

tenant général de police qui attend, depuis un bon

moment, qu'il lui soit accordé audience et j'au-

rais honte, en vérité, de retenir le roi plus long-

Louis XIV jeta les yeux sur ce papier que le

- Ah ! fit-i!, il s'agit de ce dueiliste qui a osé

tirer l'épée, pour ainsi dire, sous mes fenêtres...

magistra tlui tendait avec toute sorte de démons-

qu'au bout de la Galerie, s'en étaient revenus à

à qui je viens d'enjoindre d'avoir à opérer contre

le prince Charles de Lorraine et contre la place

M. d'Alaméda poursuivit lentement :

Un hardi coquin, sur ma foi !... D'où vient qu'on ne lui a pas encore fait son procès !... - Et si quelque campagne se préparait à bref

M. de la Reynie allait répondre.

L'ancien évêque de Vannes lui coupa la parole : - Sire, il y a longtemps que l'on a dit que la clémence est la plus belle vertu des rois comme le droit de grâce leur plus bel apanage.

Le monarque le considéra avec étonnement : - Sur mon âme, monsieur le duc, j'aime à penser que vous n'allez pas intercéder en faveur de ce spadassin...

- J'aurai pourtant cette audace, Sire. - Vous osez me demander la grâce de ce re-

- Je demande plus que sa grâce à Votre Ma-

jesté : je demande sa mise en liberté immédiate. - Mais un duelliste est un coupable !...

- Aussi, est-ce à la générosité du roi que je m'adresse, et non pas à sa justice.

Louis regimba.

- Encore une fois, y songez vous? La mise en liberté de l'homme qui a foulé aux pieds notre signature royale apposée au bas des édits !... De l'homme qui nous a tué un de nos serviteurs!... Et qui n'a même pas l'excuse d'appartenir à notre noblesse !...

- Bon ! repartit l'ambassadeur tranquillement, il est bien permis à un Breton, qui arrive du fond de son village, d'ignorer les édits signés à Saint-

Le monarque dressa l'oreille : - Ah! dit-il, ce drôle est Breton ?...

- Pour gentilhommé, j'avoue qu'il ne l'est que peu ou prou... Mais il le deviendra davantage avec l'assentiment de votre Majesté...

(A suivre.)

uous avons aussi un devoir à remplir. Au nombre de ces devoirs, il en est un aujourd'hui qui les efface et les domine tous :

C'est d'aimer notre Patrie par-dessus tout, de lui faire le sacrifice de nos divisions par la pratique d'une tolérance réciproque ; en un mot, de chercher à réaliser, sous l'égide de l'autorité librement consentie et responsable de ses actes, l'unité des esprits et des cœurs!

Dans ma sphère et dans la mesure de mes forces, je me consacrerai à cette tâche, qui s'impo-

se au patriotisme de tout Français.

A mes yeux, il n'est pas d'autre moyen de cicatriser nos blessures, de conserver notre indépendance et d'éviter le terrible fléau de l'anarchie, qui finit toujours par jeter un peuple dans les bras du despotisme.

Si vos sentiments répondent aux miens, je serais heureux d'être encore votre élu.

Dr CALMEILLE Conseiller général sortant

PAYRAC

Circulaire de M. le baron Dufour

Electeurs du canton de Payrac,

Depuis dix-huit ans, vous m'avez confié l'honneur de vous représenter au Conseil général. J'y ai toujours fait mon devoir en défendant

vos intérêts. Dans deux occasions, j'ai empêché l'augmentation de vos charges, déjà si lourdes, en faisant obstacle aux calculs de la majorité et de l'admi-

nistration, qui voulaient augmenter le prix du rachat des journées de prestation dans des proportions très considérables.

En 1882, j'ai voté contre la majorité du Conseil général qui a infligé, pour dix années, aux contribuables du département, une augmentation d'impôts de 5 centimes par franc sur les quatre contributions, c'est-à-dire une augmentation annuelle d'impôts, pour le département du Lot, de 96,000 francs.

J'ai apporté, chaque année, tous mes soins à une juste répartition entre les communes du canton des subventions attribuées aux chemins. Quand je me suis présenté pour la première

fois à vos suffrages, je vous disais : Je prends l'engagement d'honneur, si vous voulez bien me confier la défense de vos intérêts, de ne pas accepter de représenter un autre can-ton tant que celui de Payrac voudra me conserver sa confiance.

J'ai tenu parole, et, malgré les offres qui m'ont été faites, j'ai voulv rester fidèle à mes amis du

canton de Payrac. Aujourd'hui, à la fin de mon mandat, je viens de nouveau me présenter à vos suffrages, et je déclare qu'ayant fait mon devoir, tout mon devoir, tant au Conseil général qu'à la Chambre des députés, je suis à la disposition de tout élec-teur qui désirerait avoir des explications sur mes votes ou sur mes actes.

Electeurs du canton de Payrac,

L'espèce de République que nous subissons, qui n'a jamais été que le gouvernement d'une coterie, est répudiée par le Peuple français, las de l'oppression, de la misère dont il est abreuvé. L'heure de la délivrance approche.

Partout où le Peuple a été consulté depuis un an, il a acclamé le général Boulanger, qui, vic-time lui-même de l'opportunisme tonkinois, convie le pays à se débarrasser des agioteurs qui l'exploitent et le persécutent, et promet de lui rendre sa souveraineté, en fondant un gouverne-ment d'union, ouvert à tous, et dont le Peuple, directement consulté, établira la base principale. Le succès est certain.

Dans quelques mois, nous serons débarrassés de ces administrateurs improvisés qui n'ayant pas su diriger leurs propres affaires, nous sont envoyés pour diriger les nôtres. Nous serons débarrassés de ces disciples de Wilson qui font commerce des permis de culture de tabac, comme leur patron faisait commerce de la Légion d'honneur, l'Etoile des braves créée par le grand

Electeurs du canton de Payrac,

Allez au scrutin sans crainte; dans quelques mois, les petits tyrans dont vous avez reçu la visite, seront mis dans l'impossibilité de tenir leurs promesses intéressées et leurs menaces puériles.

Quant à moi, je suis toujours ce que vous m'avez connu, l'inébranlable défenseur de vos droits, le fidèle représentant de vos intérêts, et, en toute circonstance,

Votre affectionné député et ami. Baron DUFOUR.

LACAPELLE-MARIVAL

CIRCULAIRE DE M. LAPARRA

Chers électeurs,

Par suite de l'annulation de l'élection du Comte de Turenne et du renouvellement du mandat de conseiller général du canton de Lacapelle-Marival, une nouvelle élection a lieu le

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages. Puisque la mauvaise foi ou l'ignorance de quelques-uns persiste à faire croire que je suis Franc-maçon et radical, je dois tout d'abord d'éclarer que je ne suis ni l'un ni l'autre.

Je ne suis point non plus l'ennemi de la religion, la preuve c'est que dans la commune de Cardaillac, que j'administre depuis de longues années, jamais aucun dissentiment ne s'est élevé entre l'antorité civile et l'autorité religieuse.

Indépendant de caractère, je ne suis l'homme d'aucune coterie, je veux, avant tout, l'union de tous les républicains sincères.

Mes études, ma longue pratique comme maire et comme conseiller d'arrondissement de notre canton, jointes à mes goûts pour l'agriculture, m'ont fait connaître depuis longtemps vos besoins et vos revendications.

Je m'efforcerai, si je suis votre élu, habitant toujours le pays et ne le quittant jamais, d'user de toute mon influence pour arriver à réaliser des économies à faire dégrever les charges qui pèsent sur l'agriculture, à continuer ces tra-vaux de petite vicinalité si utiles et si féconds pour nos campagnes, et à améliorer le sort des travailleurs si nombreux dans notre cher can-

Cardaillac, 20 juillet

E. LAPARRA.

* * CIRCULAIRE DU COMTE DE TURENNE-D'AYNAC

Mes chers concitoyens, Je viens pour la troisième fois briguer vos suffrages. Vous savez tous que les violences de nos

adversaires n'ont pu aboutir à faire annuler l'élection que par le fait d'une voix nous manquant pour avoir la majorité absolue. Si vous avez assez d'un gouvernement qui opprime vos consciences, chasse la religion de vos

écoles, épuise vos finances, pour lequel tout, jusqu'à la Croix d'honneur, est l'occasion de pots-devin, vous voterez contre celui qui est le candidat de ce gouvernement et qui marche avec la protection des francs-maçons.

Mes chers concitoyens, je compte donc sur vos

Comte DE TURENNE-D'AYNAC, Ancien officier de marine, officier de la Légion d'honneur, maire d'Aynac.

CASTELNAU-MONTRATIER

Résultat des elections de dimanche

Liste conservatrice MM. Dufour Francois 569 -Méric Pierre Sabatié Pierre 565 -Cauzit......Sahuc Jacques, de Jouas..... 564 -556 -556 --Iches Antoine, de Ganic.... Roques Jean 546 -Liste républicaine

	Disto reputer	102
MM.	Feyt	425 voix.
	Ginibre	422
	Delbost	421
	Mazelié	420
	Carayon	419
	Laval	415
	Sabatié, de Divil'ac	413

NOUVELLES POLITIQUES

Les candidatures de Boulanger

Dans une conversation avec un rédacteur de l'Eclair, M. Turquet a déclaré qu'aussitôt que les 80 candidatures de Boulanger auront été arrêtées, des émissaires iront dans les départements avec les bulletins et les proclamations.

Le Petit Journal:

La candidature du général Boulanger, posée en même temps dans quatre-vingts cantons, donne directement dans ceux-là et, par contrecaup, dans tous les autres un caractère nette-ment politique au scrutin du 28 juillet.

En prenant cette résolution, l'ancien ministre de la guerre ne se fait aucune illusi sait fort bien qu'il ne remplit pas les conditions d'éligibilité fixée par la loi. Mais peu lui im-porte! La loi qui ne lui permet pas d'être élu ne lui défend pas de se présenter et il se présente. Non pour soumettre la validité des quatre-vingts élections qu'il espère à la décision des conseils de préfecture qui n'est pas douteuse, mais pour fournir à ses amis un argument et pour essayer d'influencer par le succès de ces candidatures multiples, la grande masse électorale à la veille des élections législatives.

C'est à ce point de vue qu'il est intéressant de suivre la campagne électorale ouverte depuis quelques jours. Son résultat encore inconnu ne permettra pas , sans doute, de préjuger du dénouement de l'autre campagne, de celle du mois de septembre, où toute la nation sera solennellement consultée, mais on peut dire, sans exa-gération, que l'une, dans une certaine mesure, est le prologue de l'autre.

La Presse :

Je ne sens ni dans l'armée ni dans le pays, le frémissement des heures solennelles. Et pourtant il me semble que nous y touchons.

Si vous pensez comme moi, que nous sommes menacés, chassez, chassez au plus vite, les gouvernants incapables car vous allez faire aux élections non seulement de la politique, mais peut-être aussi de la défense nationale!

L'Estafette:

M. Floquet dit excellemment qu'avant de débattre les termes d'un programme quelconque, un grave devoir s'impose désormais à tous les

Il s'agit, pour eux, d'écarter le péril césarien et d'assurer l'existence de la République.

Ne cessons pas, en effet, de le répéter : les programmes se discutent dans la paix profonde des partis. Mais lorsqu'une faction met par ses entreprises criminelles l'existence même de la République eu question, il n'y a plus de programmes, il ne peut plus y en avoir. Ou plutôt, il n'y en a qu'un seul : la défense de la Répu-

Confiscation

Le directeur général des postes et télégraphes vient, de donner l'ordre à tous les agents de son département d'arrêter et d'envoyer au commissariat central tous les bulletins de vote et affiches annoncant la candidature du général Boulanger aux élections dn 28 juillet.

La Haute Cour

C'est le jeu!i 8 août que, selon toutes probabilités, la Haute Cour se réunira pour juger Boulanger, Rochefort et Dillon. Ont peut considérer cette date comme à peu près certaine.

Les révocations de fonctionnaires

On lit dans le Temps :

« La préfecture de la Seine va procéder à la révocation d'employés qui lui ont été signalés par l'instruction de la Haute Cour comme se livrant à une active propagande boulangiste. Nous croyons savoir que la presque totalité ces employés sont des agents inférieurs, appartenant pour la plupart, à des services annexes de la Seine, tels que les services de l'octroi, de l'assistance publique, des administrations scolaires,

» Pour un certain nombre de fonctionnaires, un avis devra être formulé par des commissions qui ont une juridiction spéciale, ce qui retarde dans une certaine mesure la publication de quelques arrêts de révocation. »

D'autre part, le National, croit savoir qu'une nouvelle liste révoquant des fonctionnaires plus haut placés sera publiée après les élections aux Conseils généraux.

Révocations

Le ministre des finances vient de rayer des cadres de l'administration, MM. Lépine, Saliéres, Contin, Macel et Gidon, percepteurs des contributions directes, qui ont fait acte d'adhésion à la politique du général Boulanger, ainsi qu'il résulte des papiers qui ont été saisis et versés au parquet de la haute cour.

M. Bocquentin, inspecteur adjoint des forêts à Pau, est révoqué de ses fonctions ; M. Martimor, inspecteur adjoint des forêts à Lourdes, est mis d'office en disponibilité.

Aux fonctionnaires révoqués

M. Rochefort dans l'Intrasigeant, déclare que le Comité national servira intégralement leurs appointements, jusqu'aux élections générales, aux fonctionnaires révoqués pour cause de boulangisme.

L'incident de Saumur

L'agence Havas a publié, une dépêche de Saumur rapportant qu'à l'issue de la revue de l'é-cole, à laquelle assistait le ministre de la guerre, M. de Freycinet avait été insulté par un of-

Le Paris a reçu, à ce sujet la dépèche suivan-

« Saumur, 23 juillet. - Il s'agit d'un ancien officier démissionnaire, nommé Ponneau, qui est connu de M. le général de Kermartin. Cet homme est, sinon absolument fou, tout au moins simple d'esprit et parfaitement insconcient. » Il était parvenu à s'approcher de l'endroit

où le ministre de la guerre se tenait, entouré du commandant de l'école et de quelques officiers. S'adressant alors à M. de Freycinet:

» — Monte donc à cheval! lui dit-il. Ca ne

représente rien, un ministre civil ... et à pied. » Avant qu'on fût revenu de la surprise cau-

sée par cette catastrophe, Ponneau s'arma de son parapluie, et en dirigeant la pointe vers le ministre, il s'écria : » Tu es mort! Non? ... Ah! mais tu es plus

brave que je ne croyais ...

» A ce moment un officier intervint et enleva

au fou son parapluie. Un peu plus tard, Ponneau était arrêté et conduit dans une chambre de sûreté de l'Ecole, en attendant que sa famille, qui en avait déjà manifesté l'intention, le fasse interner dans une maison de santé. »

Le départ du Pape

Le Messagero annonce que, par suite du bruit du départ du Pape, le ministère de l'intérieur au-rait donné l'ordre à la questure d'organiser un service spécial de surveillance autour du Vatican, afin d'être prévenu si le Pape sortait secrètement. Un détachement de soldats serait déjà prêt pour escorter officiellement le Pape jusqu'à sa sortie du territoire italien. Le Messagero donne ces nouvelles sous toute

Le Roi de Grèce à Paris

Paris, 22 juillet, soir.

Le roi de Grèce est arrivé lundi à Paris; il a rendu visite, dans la journée à M. le président de la République. Le roi s'est entretenu très cordialement près d'une heure avec M. Carnot. Il a été présenté, sur sa demande, à M^{me} Carnot. Le roi s'est retiré à 3 heures 20. M. Carnot, accompagné du général Brugère, lui a aussitôt rendu

La triple ailiance

On croit dans le monde italien que la triple alliance est sur le point d'entrer dans une voie plus active. On voit une corrélation absolue entre la mesure prise contre les comités irrédentistes et la convention militaire qui aurait été signée à Berlin. Il paraîtrait que le comte Kalnoky n'aurait autorisé le passage d'une armée italienne par l'Autriche, qu'à la condition que les menées irrédentistes fussent reprimées.

L'armée Italienne

Le Secolo de Milan annonce que dans le dernier conseil des ministres, les généraux qui doivent commander les divers corps d'armée en cas de guerre, ont été désignés : le général Cosenza serait chef d'état-major sous les ordres directs du roi. La concentration qui vient d'être ordonnée de la flotte italienne à la Spezzia, aurait également pour but de la tenir prête pour toute éventualité.

es Pyrénées

Madrid. - Il est inexact que le ministre de la guerre étudie de nouveaux projets de fortifications dans les Pyrénèes.

Nouvelles du Tonkin

L'Oxus, des Messageries maritimes, courrier de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivélundi soir à Marseille.

L'Oxus apporte quelques renseignements sur notre situation au Tonkin à la fin du mois der-Le fameux Dcc Sung, le chef le plus redouts

de la provinde d'Haï-Dzuong, a fait sa soumission entre les mains du résident de cette ville. Il a amené avec lui 300 hommes dont 180 armés de fusils à tir rapide. Le De Doc, pirate du Duongoan-Dien, est vi-

goureusement poursuivi et ne tardera pas à faire sa soumission ou à être capturé par suite des mesures prises contre lui.

La région de Monkay est actuellement rentrée

dans le calme grace aux colonnes dirigée si habilement par le commandant Baudart qui, pendant plus de trois mois, ont parcouru le pays, poursui. vant sans relâche les bandes chinoises.

a porté un coup terrible à la piraterie. Il ne reste actuellement aucun point dans la montagne qui n'ait été fouillé par nos colonnes. Les pirates se sentant traqués de toutes parts, se débandent et retournent en Chine. D'après les Chinois et les Annamites, il y

La dernière affaire signalée par le télégraphe

bien longtemps qu'on n'a éprouvé une aussi forte chaleur au Tonkin, à pareille époque. Au commencement de la semaine le thermomètre marquait en moyenne 40 degrès centigrades à l'ombre; depuis 1876, jamais le fleuve n'a été aussi bas en cette saison.

La santé de M. de Bismarck

Le correspondant du Gaulois à Berlin lui té-

légraphie: « Le comte Herbert de Bismarck va partir pour Varzin, pour aller voir son père, le prince de Bismarck, dont les douleurs rhumatismales sont très aiguës.

» Le mal dont souffre le chancelier est d'un caractère qui laisse craindre des complications sérieuses. Le prince de Bismarck est atteint d'un rhumatisme articulaire en même temps que d'une bronchite catarrhale. Le rhumatisme articulaire étant toujours compliqué d'une affection de cour, on peut craindre une endocardite. D'autre part, la bronchite catarrhale peut, si on n'y prend garde, amener l'emphysème du poumon.

» L'un et l'autre cas sont graves et peuvent amener de sérieuses perturbations. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

GARE AUX ÉPIDÉMIES !!

Nous appelons toute la sollicitude de notre municipalité sur l'état de malpropreté et d'infection qui transforme la rue du Lycée, une des plus importantes de la ville, en un cloaque impur et malsain.

Nous prions ces Messieurs de suivre, à la nuit, cette longue voie jusqu'au passage à niveau du chemin de fer, ils se rendront compte de l'odeur nauséal onde qui se dégage et qui, si on n'y apporte un prompt remède, deviendra un foyer d'épidémie.

Le cantonnier chargé du service de cette rue peut fournir, du reste. toutes les indications nécessaires sur les causes de cette infection.

Nous n'insistons pas davantage pour au jourd'hui. Nous dirons seulement qu'une personne digne de foi, nous assure que plusieurs cas de cholérine se sont déjà produits dans la rue du Lycée.

Il n'est que temps d'agir.

Lycée Gambetta

La distribution des prix au Lycée Gambetts aura lieu le mardi 30 juillet courant, à 9 heures du martin au martin de la courant d du matin, sous la présidence de M. de Verninge, sénateur du Lot.

Au lycée Gambetta

Vingt-un élèves ont été diclares admissible aux épreuves orales pour les deux baccalauréats

MM. Arnault, Bouyssou, Cavanié, Delbés, Delprat, Labelle, Miquel, Pigot, Salbant, Vais

sié, pour la rhétorique;
MM. Breil, Couderc, Delvit, Ferran, Fest.
Martin, Mendaille, pour la philosophie;
MM. Caillassou, Cazaly, Lagarde, Lasalle pour le baccalauréat es-sciences.

Brevet supérieur

Ont étà déclarés admissibles aux épreuve orales du brevet supérieur les candidats dont le MM. Buffet, Contios, Couderc, Daval, He noms suivent: brard, Lamothe, Rajade, Ségala.

Petits-Carmes

Très brillante a été la solennité scolaire de la distribution des prix à l'Etablissement libre des Petits-Carmes qui a eu lieu aujourd'hui. Nous reviendrons sur cette fête intime que présidait Mgr Grimardias, et qui avait attiré l'élite de la société cadurcienne.

Secours aux églises

Par décision du 20 juillet courant, M. le ministre des cultes a accordé, sur la proposition du

Préfet:

1º A la commune de Puy-l'Evêque, un secours supplémentaire de 1,000 francs, applicable à la réparation du presbytère de l'église d'Issudel;

2º A la commune de Lamativie un secours de 450 fr. pour l'aider à payer la dépense de réparation du clocher de l'église paroissiale;

3º A la commune de Puybarun, une somme de 4,000 fr. en vue de la réparation de l'église du

Récompenses honorifiques

Par décret du 18 juillet courant, M. le Président de la République a accordé des récompenses honorifiques aux membres des sociétés de secours mutuels ci-après dénommés: Médaille d'argent: M. Thierry, trésorier de la société des Sauveteurs du Lot, à Cahors. Médailles de bronze: M. Thamié, trésorier de

Médailles de bronze: M. Thamie, tresorier de la société de Secours mutuels à St-Céré; M. Castagné, président de la société de St-Eloi, à Gourdon.

Le général Warnet

Le général Warnet, commandant le 17° corps, a quitté Cahors par le train de midi 50. Il a offert lundi soir un dîner à l'hôtel des Ambassadeurs, aux autorités et au corps des officiers.

La liste du jury

Mardi 23, a eu lieu en l'audience publique, au Palais de Justice de Cahors, le tirage au sort des jurés qui seront appelés à sièger à la 3° session des assises du département du Lot. Ont été désignés:

MM

eté

lle,

la

re à

ont

dé-

mpt

ette

ica.

ette

au

une

lu-

luits

sibles

éats.

Feyl

Lescure, M.-A, prop. à St-Laurent-les-Tours. Poux, Antony, maire de Cintrac. Lafargue, Baptiste, prop. à Calamane. Prunet, Jean Philippe, cult. à Sousceyrac. Mazarguil, Victor, maire à Sénsillac (Figeac). Loussert, Basile-Charles, prop. à Floressas. Tocaven, P.-C, notaire à Montfaucon. Orliac, Toussain, chapelier à Gramat. Constanty, Firmin, percepteur à Assier. Lacarrière, Paul, propriétaire à Thémines. Auteserre, Lucien, banquier à Figeac. Alibert, Paul-Emile, médecin à Figeac. Salesses, C.-A, sous-inspect. d'enreg. à Cahors. Bach, Gustave, médecin à Concots. Ferrand, Léopold-Hilaire, médecin à Fons. Bessières, Antonin-C. maire à Cambayrac. Périer, Théodore, prof. au lycée de Cahors. Dugès, Paul, notaire à Fontanes. Pradines, Georges, notaire à Limogne. Vizy, François, propriétaire à Montvalent.

Mombet de Jouanisson, G. prop. à Mauroux.

Magne, Victor, médecin à Souillac. Malbec, Alexandre, prop. à Payrinhac Bouyssou, René propriétaire à Cahors. Pégourià, Jean-Jules, prop. à Durbans. Delsol, Antoine, propriétaire à Lacave. Bru, Edouard, propriétaire à Figeac, Lescale, Louis, notaire à Ca Fos, Antoine, propriétaire à Strenquels. Calmels, Jean, greffier à Cazals. Sicard, Blaise, prop. à Montdoumerc. Greil, Louis, négociant à Cahors. Arènes, Eugène-Martin, notaire à Cahors. Malbec, Célestin, négociant à Salviac. Delsol, Alithe, maire à Thédirac. Galez, Jean-Pierre, cultiv. à St-Cirgues.

Jurés supplémentaires

Courbebaisse, Adrien, négociant à Cahors. Bénezet, Blaise, négociant à Cahors. Lala, Jean, capitaine en retraite à Cahors. Billières, J.-B.-Jules, avoué à Cahors.

Les débats s'ouvriront à Cahors le 12 août 1889, sous la présidence de M. Cabadé, conseiller à la Cour d'Agen. Une seule affaire est inscrite au rôle de cette session.

Un accident

Mardi, vers une heure de l'après-midi, les personnes qui passaient sur le boulevard Gambetta, au-dessus de la galerie de Valon, ont entendu des cris de détresse poussés par un petit garçon de 7 à 8 ans. Cet enfant, en jouant, avait fait tomber une plaque de fonte adossée à la muraille et se trouvait pris sous elle.

Il a été dégagé aussitôt et n'a eu fort heureusement que des contusions légères.

FIGEAC

Le 22 juillet, vers deux heures du matin, le tocsin éveillait en sursaut la population de la ville de Figure.

Le feu venait de se déclarer dans la maison d'un nommé Miquel, dit Jacquara, située au faubourg d'Anjou, en face l'Hospice.

faubourg d'Anjou, en face l'Hospice.
L'incendie a fait de rapides progrès; on n'a
pu s'en rendre maître que vers 5 heures du
matin

Deux maisons appartenant au même propriétaire ont été brûlées.

Elles n'étaient assurées à aucune compagnie.
Les pertes sont évaluées à dix mille francs.
Le propriétaire venait d'en vendre une, et c'est celle-là où le feu a pris au galetas.

On n'a pu connaître les causes de cet incendie. Il n'y a eu aucun accident à signaler.

FAITS DIVERS

Une nouvelle invention

Un inventeur français, M. Courtonne, a déposé un pli cacheté contenant la description d'un « téléphote » appareil permettant de voir à distance, comme le téléphone permet d'entendre à distance. Edison a fait annoncer une pareille découverte qu'il tient encore secrète, et l'inventeur américain a déclaré qu'il lui faudrait encore deux ans pour aboutir. L'inventeur français fera connaître ses résultats et fera des expériences publiques avant la fin de l'année 1889. Les vibrations lumineuses seront transmises par un fil à travers tous les obstacles, pouvant s'étendre indéfiniment à des distances de centaines et de millers de kilomètres.

Les agréments de l'Electricité

On télégraphie de Perpignan au Petit Journal:

Un accident s'est produit lundi soir à l'Alcazar pendant la pantomime. Un des fils conducteurs de l'électricité s'est rompu et la salle a été plongée dans une profonde obscurité. Pendant ce temps, des trépidations se produisaient et des décharges électriques se communiquaient aux spectateurs qui poussaient des cris affreux. Tout a été renversé: tables, chaises, verres, ont été réduits en morceaux, Quelques spectateurs sont tombés foudroyés par l'électricité et beaucoup ne sont revenus à eux que longtemps après.

Phénomènes astronomiques

Le monde astronomique est très troublé. Il se passe quelque chose d'anormal dans les anneaux de la planète Saturne. Leur lumière a des « pulsations » qui durent parfois quelques minutes, et personne n'a trouvé encore d'explication plausible. On n'en a, dailleurs, pas trouvé davantage pour deux phénomènes analogues, simplement constatés; le point rouge de Jupiter et la modification des taches du soleil.

Les hirondelles militaires

Le ministre de la guerre vient de charger le gouverneur militaire de Lille de nommer un rapporteur avec mission d'examiner les expériences faites récemment à Roubaix sur le service des dépêches en temps de guerre par le moyen des hirondelles. C'est à M. Dégouy, capitaine du génie, qu'a été dévolue cette mission.

Un grand lâcher sera fait d'ici à un mois devant le délégué du ministre de la guerre. Si le rapport est concluant, le premier hirondellier du monde sera contruit au fort du mont Valé-

Etonnante Expérience

Lundi matin, on a expérimenté pour la première fois, à l'esplanade des Invalides, une invention bien étonnante.

Il s'agit d'un chemin de fer glissant sur des patins, sans roues, sans locomotive, sur des rails plats. Une mince couche d'eau, interposée entre les rails et les patins, détruit toute espèce de résistance au glissement et, si les dires de l'inventeur sont exacts, le train le plus lourdement chargé pourrait atteindre une vitesse de 200 kilomètres à l'heure sans que les voyageurs ressentissent la moindre secousse.

La propulsion est obtenue à l'aide de colonnes d'eau sous forte pression s'échappant d'ajustages fixes placés sur la voie, de distance en distance, et qui actionnent une turbine rectiligne fixée en dessous du train sur toute sa longueur.

Pas de bruit ni de trépidation, pas de fumée, facilité d'arrêt presque instantané, possibilité de descendre et de gravir des rampes de 450 millimètres par mètre, économie considérable et suppression de tout accident; tels seraient, en résumé, les avantages de ce mode de locomotion prodigieux.

M. Le Royer, président du Sénat; M. Jacques, président du conseil général; M. Eiffel et plusieurs autres ingénieurs assistaient aux expériences de lundi qui ont, sur un parcours de 180 mètres, absolument réussi.

Les hommes du métier ne paraissaient pas être les moins étonnés.

Maintenant qu'est-ce que cette invention donnera dans la pratique ?...

Variétés

L'Univers au millionième

Un de nos d'istingués confrères, M. Jacques Liotard, vient de consacrer dans l'excellent journal marseillais, le Sémaphore, une curieure étude à l'univers au milionième. L'idée lui a été inspirée par l'énorme globe terrestre qui est, comme il le dit fort justement, « une des plus intéressantes curiosités scientifiques parmi toutes les merveilles rassemblées au Champ de Mars, une gigantesque et splendide reproduction géographique, donnant une sensation de la réalité beaucoup plus vive que les sphères et les cartes ordinaires, œuvre originale d'une grande valeur scientifique. »

Un kilomètre est représenté par un millimètre sur le globe terrestre de l'Exposition. La terre ayant 40,000 kilomètres de circonférence et 12,732 kilomètres de diamètre, le globe de MM. Villard et Cotard, mesure 40 mètres de tour et 12 mètres 72 centimètres de diamètre. Paris y occupe une surface d'un centimètre carré.

M. Liotard a calculé à la même échelle que le globe terrestre au millionième, les principaux éléments des astres qui nous entourent. Il a obtenu ainsi une image très frappante des proportions et des distances de la lune, du soleil et des planètes par rapport à la terre.

Voici donc, au milionième, les dimensions moyennes des principaux astres du système so-

Diamètre	Circonférence	-

			and the second second second		
Lune	3m	.18	10m	1 94	I
Soleil	1380	*	4333	*	ı
Mercure	4	80	15	*	ı
Vénus	12	*	37	*	ı
Terre	12	73	40	*	
Mars	8	85	21	50	
Jupiter	137	*	430	>	
Saturne	116	*	365	*	
Uranus	52	*	163	*	Í
Neptune	56	*	176	*	

Le globe terrestre au millionième étant à l'Exposition, à Paris, la Lune doit être placée à 384 mètres et le Soleil à 148 kilomètres du pavillon Villard et Cotard.

En admettant les planètes, parmi lesquelles la Terre, à leur distance moyenne du Soleil et à leur plus petite distance les unes des autres, c'est-à-dire situés du même côté du Soleil et ayant leurs centres échelonnés sur une ligne droite, voici leur éloignement du globe terres-

tre placé à Paris.

1	
	kilomètres
Mercure	91
Vénus	41
Terre	DELO FORE SEL
Mars	77
Jupiter	622
Saturne	1563
Uranus	2784
Neptune	4250

Pour rendre ces distances plus sensibles, on peut les représenter par la distance à Paris des villes suivantes, que nous mettons en regard des planètes.

Mercure	Evreux
Vénus	Rambouillet
Mars	Provins
Jupiter	Digne
Saturne	Buda-Pesth
Uranus	Samsoun
Neptune	Téhéran

Il ne nous a pas été possible de trouver sur une même ligne droite des villes importantes situées aux distances respectives des planètes à la Terre, mais on concevra néanmoins les proportions de notre système, en remarquant tout d'abord que le Soleil est placé à Dieppe, que les deux planètes inférieures, Mercure et Vénus, sont situées à l'ouest du méridien de Paris, et les autres planètes à l'Est.

A cette échelle, le soleil le plus voisin de notre système, l'étoile a du Centaure, se trouve à 33 millions de kilomètres, soit presque le cinquième de la distance réelle de la Terre au So-

Les proportions de notre système solaire sont vraiment beaucoup mieux concevables ainsi qu'avec les véritables chiffres, qui ouvrent à l'esprit une immensité avec laquelle peu de personnes sont familiarisées.

JACQUES LIOTARD.

L'Ambigu-Comique

Aujourd'hui que l'Exposition est vraiment compléte, les trains de plaisir répandent déjà dans Paris une grande partie de nos populations. Après les premières visites à la Tour Eiflel,

Après les premières visites à la Tour Eiflel, ce sont les théâtres qui offrent le plus d'attraits aux voyageurs, et parmi tous, nous n'hésitous pas à recommander à nos lecteurs le théâtre de l'Ambigu-Comique, le plus ancien et le plus célèbre des théâtres du boulevard. C'est ce théâtre qui a remporté en ces derniers temps les plus grands succès populaires nouveaux, tels que le Fils de Porthos, les Mystères de Paris, Martyres, la Porteuse de pain et Roger la Honte qui, après plus de cent cinquante représentations fait encore courir tout Paris.

Roger la Honte est la première pièce que le prince et la princesse de Galles ont voulu voir à leur arrivée à Paris.

Détail à noter et qui a son importance : le théâtre de l'Ambigu est le meilleur marché des théâtres de Paris : le prix des places est de 1 à 5 francs.

Autre détail : la salle est entièrement éclairée à l'électricité; c'est dire qu'en y jouit d'une température toujours modérée.

Jamais thtâtre ne fut plus fortuné! Succès sur succès, telle est la devise de l'excellente troupe de l'Ambigu-Comique.

Traitement des foins inondés

Lorsque les prairies ont été submergées comme c'est arrivé malheureusement dans ces derniers temps, le retrait des eaux laisse sur les plantes un dépôt de limon très fin, qui adhère aux feuilles et aux tiges. Quand les fourrages ont été coupés, on les traite comme d'habitude pour les transformer en foin. Lorsque le foin est fait, on le débarrasse de la poussière dont il est imprégné, en le faisant passer par une machine à battre, dans laquelle on a éloigné le contrebatteur du batteur dans la limite du plus grand écartement. Le foin seconé et fortement ventilé par le passage dans la batteuse se débarrasse du limon qui le salissait, et il reprend souvent la plus grande partie de sa valeur. Il convient de pratiquer cette opération en plein air, parce que le mouvement de la batteuse développe de forts nuages de poussière. On ne doit pas donner le foin inondé au bétail avant cette opération, car ce foin, non seulement n'est pas agréable aux animaux, mais peut provoquer des inflamamtions intérieures parfois assez graves.

Tirage du Crédit Foncier du 15 juillet 1889 Bons de 100 francs avec lots. — Emission du 28 décembre 1887

	Le nº	81,027	sera	remboursé	par	100,000	fr
-		19,578				30,000	
	Le nº	85,321	_	-	par	50,000	fr
l				30,136 - 3	36,00	12 - 45	,20
ì	-118.0	14 - 13	1,130	-137,50	00 —	153,31	0 -

206,308 — 209,056 — 225,003 — 227,364 se

ront remboursés par 1,000 fr.

Les 70 numéros ci-après chacun par 200 fr:
3,626 47,126 92,499 131,907 175,133 200,118
12,600 51,653 93,045 133,435 180,249 201,399
14,936 54,180 94,091 134,145 180,687 201,789
15,322 60,391 94,817 135,245 182,131 212,863
17,835 60,489 96,270 140,035 182,289 212,926
18,324 70,292 101,136 141,202 184,011 213,713
20,507 71,175 108,395 149,197 184,525 213,843

17,835 60,489 96,270 140,035 182,289 212,926 18,324 70,292 101,136 141,202 184,011 213,713 20,507 71,175 108,395 149,197 184,525 213,843 21,629 74,365 112,859 150,348 185,783 217,087 32,949 75,713 115,374 152,881 186,974 221,139 31,979 80,139 119,853 154,922 187,946 227,171 42,875 84,654 123,538 162,140 191,737 45,043 87,707 130,028 164,732 199,630

Bons de 100 francs avec lots. — Emission du 7

août 1888

Le n° 125,340 sera remboursé par 100,000 fr.

Le n° 87,245 — par 25,000 fr.

Le n° 58,291 — par 5,000 fr.

Le n° 95,512 — par 2,000 fr.

Les n° 18,320 — 43,256 — 65,044 — 66,463 — 57,630 — 72,451 — 94,551 — 118,133 seront

remboursés chacun par 1,000 fr.

Les 20 numéros ci-après, chacun par 200 fr.,
3,403 35,266 81,763 113,319 129,963
10.400 45,621 83,065 113,998 137,287
17,041 48,400 96,443 117,428 141,072
23,278 51,580 107,172 118,786 144,176

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 join au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 °/o sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La dorée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette dorée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'on supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à le gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places,

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versà, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 25 JUILLET

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénelon.)

Pygnalion (Pas redoublé)

La Dame Blanche (Ouverture)

Guillaume Tel (fantaisie)

Souvenir de Tivoli (Polka)

Faust (fantaisie)

Le Fuschia (Mazurka)

Reynaud.

Rossini

Boch.

Gounod.

Kelsen.

BOURSE. — Cours du 24 juillet 1889.

3 0/0	83	79
3 0/0 amortissable (nouveau)	86	75
4 1/2 0/0 1883	104	00
Actions Orléans	1,335	0
Actions Lyon	1,295	00
Action Panama	40	5
Obligations Orleans 3 0/0	407	0
Obligations Lombardes	351	5
Obligations Saragosse	354	0
Emprunt Russe 4 0\0 1889	92	0
AND THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON OF		

BULLETIN FINANCIER

Du 24 juillet 1889.

Nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer avec quelle fermeté s'était comportée notre rente, pendant l'effondrement des fonds étrangers. Il était clair que le jour où la baisse de l'Italien et de l'Extérieur s'arrêterait, la reprise du 3 0/0 s'effectuerait avec d'autant plus de vigueur que toute facilité avait été donnée au découvert de se former et de s'accroître.

Nous n'oserons affirmer que ce moment est arrivé et que la situation permette un enlèvement important, mais la tendance d'aujourd'hui est bien meilleure et on peut espérer sans trop de présomption à une série de quelques séances réparatrices. Le 30/0 après un premier cours faible remonte à 83,75 pour finir à 83,70. Après Bourse les demandes font remonter le 30/0 à 83,77. Le 41/2 par contre revient à 104,72.

L'Italien débute à 92.25 pour fermer beaucoup plus ferme à 92.62. L'Extérieure est demandée à 71 1/2 après 71 1/4. Le Hongrois est lourd à 83 15/16.

Les valeurs du parquet très délaissées en ce moment suivent pas à pas les fluctuations de la rente. Nous laissons le Foncier à 1247 après 1243, le Suez à 2253 après 2247, la Banque de Paris 708, le Lyonnais 666.

Les valeurs ottomanes ont en clôture une allure beaucoup plus satisfaisante. La Banque finit à 505, l'Egypte à 445, le Turc à 15,97.

Le Rio est très ferme à 260. Noslecteurs remarqueront que l'opération du Panama qui a eu lieu le 27 tout en prenant sa source dans l'affaire du panama n'en a que l'étiquette. C'est une combinaison attrayante et n'offrant aucun aléa et aucun danger.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages Scolaires Collectifs

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans accorde une réduction de 50 % sur les prix du tarif général, aux Élèves, Maîtres ou Surveillants des établissements ci-après dénommés, sous condition qu'ils effectueront, par rails de la Compagnie, le trajet d'aller et retour et qu'ils voyageront ensemble à l'aller et au retour, par groupes de dix au moins.

Écoles primaires, écoles normales primaires, écoles supérieures du Travail manuel, institutions, pensionnats, collèges et lycées, orphelinats, patronages, ouvroirs, séminai-

En outre de cette réduction, la gratuité du parcours pour un maître sera accordée à la double condition que le nombre des Élèves et Maîtres payants sera de vingt au minimum et que le parcours à effectuer atteindra 150 kilomètres, soit 300 kilomètres pour l'aller et

Ce Maître pourra précèder, mais de quinze jours an plus, le groupe des Élèves, pour la préparation des étapes, le choix des autels,

Cette concession ayant uniquement pour but de faciliter les promenades que les Élèves font généralement deux fois par semaine, ou les voyages d'étude, pendant la durée des va-cances, n'est pas applicable aux Élèves se ren-dant dans leurs familles à l'époque des congés ou vacances.

En principe, ces mêmes concessions ne peuvent être revendiquées pour un voyage simple, c'est-à-dire lorsque le trajet, soit dans un sens, soit dans l'autre, doit être effectué autrement que par le chemin de fer.

Pour bénéficier de la réduction de 50 MM. les Proviseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., doivent en faire la demande vingt-quatre heures au moins à l'avance, à la gare la plus proche de leur établissement.

Cette demande doit énoncer 1º le nombre des Élèves et Maitres à transporter; 2º le parcours (aller et retour) à effectuer; 3º la date du voyage et, autant que possible, les trains à utiliser.

Les billets collectifs d'aller et retour à demi-tarif, sont délivrés aux guichets ordinaires des gares, où MM. les Chefs d'institution ont à les retirer vingt minutes au moins avant l'heure fixée pour le départ du train.

Dans les cas ci-après, la demande de réduc-tion doit être adressée directement et six jours au moins à l'avance, par MM. les Proviseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., à M. le Chef de l'Exploitation, 1, place Valhubert, à

1º Lorsque les voyages d'excursions doivent durer plus de quarante-huit heures ; 2º s'ils comportent des arrêts en route, c'est à-dire nécessitent l'emprunt, à plusieurs reprises,

de la voie ferrée ; 3° s'il y a lieu au voyage gratuit d'un Maître ; 4° si le groupe ne veut faire en chemin de fer qu'un voyage simple.

BILLETS D'EXCUESED W

Sur toutes les Compagnies avec itinéraire tracés d'avance au gré des voyageurs

Pendant toute l'année, il est délivré des billets à prix réduits de 1re, 2e et 3e classe pour voyages d'excursions sur les réseaux d'orleans-Est-Eta:-Midi-Nord Ouestet P. 1.. M., avec itinéraires tracés d'avance au gré des vovageurs: ces itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un seul ou de plusieurs réseaux ; ils doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Le voyageur a cependant la faculté de sortir des réseaux participants par une gare frontière et de rentrer sur ces réseaux par une autre gare frontière et inversement. Le prix d'un voyage d'excursion est fixé à raison du parcours total à effectuer, mais sur un minimum de 300 kilométres et comporte une réduction variant de 20

à 60 % environ sur les prix du tarif légal. Ces billets sont individuels ou collectifs (1)

et sont valables: 30 jours pour des parcours inférieurs à 4,500 kilomètres.

jours pour des parcours de 1,500 à 3,000 kllomètres.

60 jours pour des parcours supérieurs à 3,000 kilomètres.

Le jour de départ ne compte pas. Ils peuvent être prolonges de dix jours moyennant 10 o/º de supplément, mais pas plus de 3 fois et toujours avant l'expiration du billet ou de chaque nouvelle période.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kîlogrammes de bagages.

Ces billets peuvent être demandes dans toutes les gares des réseaux participants, cinq jours à l'avance, moyennant une consignation de 10 fr, qui n'est pas rendue si le billet n'est pas retiré 10 jours au plus après la date fixée pour le commencement de la validité -Il est de plus perçu 1 franc pour l'établissement de chaque billet.

(1) Le prix d'un billet collectif délivré à deux personnes est le double du prix du billet indivi uel. Lorsqu'un billet collectif s'applique à plus de deux personnes, les prix sont réduits de 10 o\o pour la trolsième personne et de 25 o\o pour la quatrième et au-delà de la quatrième.

Deux enfants de 3 à 7 ans sont comptés comme un voyageur. Un seul enfant ou un enfant en excédent sur un nombre pair compte et paie la moitié du prix applicable au voyageur bénéficiant de la plus forte ré-

En aucun cas, le prix par personne ne peut être infèrieur au double du prix d'un biliet simple au tarif ordinaire entre la gare de depart et celle comprise entre l'itinairaire pour laquelle ce dernier prix est le plus

NOTA. - Pour les conditions d'utilisation et les renseignements complémentaires, consulter l'affiche spéciale ou le Tarif commun A nº 36 (Orléans).

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

POUR LES STATIONS DISTANTES DE LOURDES : De 151 à 200 k., réduction de 25 070, durée 4 jours 30 070, — 5 — 35 0₁0, — 6 — Au-dessus de 400 k., réd. de 40 0/0, - 7 -

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégeant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnes sur les billets d'aller

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE 357,894 Obligations à lots DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS dans un délai maximum de 99 ans à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Obligations créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat. Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la Cie dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

Elles donnent droit à tous les tirages, y compris celui du 16 août 1889 PRIX D'EMISSION : 105 fr., savoir :

20f en souscrivant; 85f à la répartition du 5 au 14 août 1889) Le rembt à 400 fr. et le paiemt des lots sont garantis par un dépôt dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gouvi français, conformt à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépot est administré par une Société civile constituée entre les obligataires eux-mêmes La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2º paragraphe de l'art. 2

de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu « Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet

ses libraires recevoir la l'es

acquittement des charges du service de garantie des lots et du rembour. sement du capital.

TABLEAU DES LOTS

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913 6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Dn 16 août 1918 jusqu'à complet amortissement 4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble, 2,200,000 fr. dont 2 lots de 500,000 fr. et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du

liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi d'une somme de 90 millions 295,202 fr 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le prospectus).

On souscrit: Samedi 27 juillet 1889 ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

A Paris

A la Cie DE PANAMA, en liq., 46, rue Caumartin : Au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ; A la SOCIÉTÉ de DÉPOTS et de COMPTES COURANTS : A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ; A la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin : Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens ; A la BANQUE D'ESCOMPTE de PARIS, Place Ventadour : A la BANQUE INTERNATIONALE de PARIS, rue St-Georges; A Ia BANQUE TRANSATLANTIQUE, 6, rue Auber ; A Ia BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat;

Dans leurs Bur. de quart., Agences en Prov. et à l'Etr. et Corresp. en France et à l'Etr. Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées

La cote officielle sera demandée

Pleine voie de guérison!

Champaubert-au-Bois (Marne), le 14 février 1889. — Depuis 3 ou 4 ans, je souffrais tous les jours de maux d'estomac et de pituite; depuis que je prends vos Pillules Suisses à 1 fr. 50 la boite, je ne souffre plus, je suis en pleine voie de guérison. Je vous autorise à publier ma lettre afin que d'autres malades puissent guérir comme moi. (Sig. lég.) Honoré Mouilleron.

Chemin de fer d'Orléans

١	De CAHORS à LIBOS	De LIBOS à CAHORS
١	Omnibus Poste. Omnibus	Poste. Omnibus. Omnibus.
	CAHORS — D 6h 25 = 12h 39 5 6h 5 7 8 8 8 1 2 1 127 6 45 7 9 8 1 1 127 6 45 7 9 8 1 1 127 6 45 7 9 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	PARIS. — D. 2h 20 s. 9h 50 % 7h 45 m — Expres. 7 40 BORDEAUX
	MLibos.— A. 8 8 2 27 7 40 8 11 5 4 43 9 4 17 9 4 37 5 2 48 9 4 17 1 46 7 4 37 5 2 48	Gastelfranc 9 26 4 3 9 54 Luzech 9 38 4 16 10 6 Parnac 9 47 4 26 10 15 Mercuès 9 58 4 38 10 26 CAHORS.—A 10 10 4 56 10 42
ı	D. GAMODG : WOMMANDAN	D. MONTAUDAN : CATIODS
	De CAHORS à MONTAUBAN Omnibus, Omnibus, Omnibus,	De MONTAUBAN à CAHORS Omnibus. Omnibus. Omnibus
	CAHORS. — D. 6h 50 \ 10h 34 \ 5h 22 \ 5 37 \ 6 10 49 \ 5 37 \ 6 11 27 \ 6 17	TOULOUSE. D 5h 55 m 9h 11 m 2h 35 m 8 m 12 25 m 42 25 m 9 25 m
1	Lalbenque 7 54 11 35 6 50 Montpezat 8 5 11 47 6 44 Borredon 8 19 12 » 7 1	Montauban. D 7 20 10h 40 4 50 Founeuve 7 35 10 52 5 4 Albias 7 48 11 » 5 13
Contract of the last	Caussade 8 30 12 10 7 14 Réalville 8 40 12 19 7 25 Albias 8 48 12 27 7 35 Fonneuve 8 57 12 35 7 45 Montanban A. 9 13 12 50 2 8 2	Réalville 8
TO THE	BORDEAUX. 7 148 5 55 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Cieurac 9 45 12 12 6 40 Sept-Pon's 10 15 12 42 7 10 CAHORS. — A. 10 27 12 53 7 21
9	laria saunt san auamandania l'i	pendan pendan
1	De CAHORS à CAPDENAC	De CAPDENAC à CAHORS PARIS. — D., 1 2 20 s. [Omnibus. Omnibus.]
	Cahors. — D. 7 40 3 11 30 3 5 16 8 Cabessut, halte 7 49 3 11 41 5 25 7	7h 40s. " " 745 mat CAPDENAC. D. 7 45 = 11h 30 = 8h 10 3 Lamadeleine. 7 58 = 11 54 = 8 21 =
1	Vers 8 12 12 21 5 5 45 Saint-Géry 8 21 12 38 5 5 3 Conduché 8 35 1 5 6 6 St-Cirq, halte. 8 43 1 14 6 13	Montbrun, hal. 8 21 12 30 8 41
1	St-Martin-Lab. 8 57 1 35 6 22 Calvignac, hal. 9 5 1 44 6 30 Cajarc 9 21 2 10 6 46 Montbrun, hal. 9 33 2 24 6 57	St-Martin-Lab. 8 55 1 26 9 11 st Girq, halte. 9 4 1 37 9 19 Conduché 9 12 1 55 9 26 Saint-Géry . 9 28 2 22 9 40
The state of the s	Toirac 9 44 2 45 7 7 Lamadeleine 9 58 3 10 7 20 CAPDENAC. A. 10 12 3 26 7 33 PARIS. — Ar. 11 46 s. 1 4 37 2 48	Vers 9 35 2 35 9 6 Arcambal 9 45 2 56 9 55 Cabessut, halte. 9 57 3 10 40 05 CAHORS 4. 10 6 3 20 10 13

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant tronvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui vondront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Bontons, Fils, Cables, etc., et tout se qui ce rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

* Rue de la Liberté, 6, Cahors

, etc.
COLONIES
COLONIES
Colomique, militaire, etc.
) des grandes villes de Fran CENTUMES
la série
5 liv. et 5 c LO 10 des EL NOUVELLE EDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles 0 CARTES COLORIÉES, ÉOGRAPHIE HIStoire, commerce, industrie,

ou en 23 séries à 75 cardimer ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÈES éditeur, 78, Bd St-Michel. LED

es nouvelles jusqu'à 7 hen-par les trains rapides du 24 heures avant les autres

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racinés et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

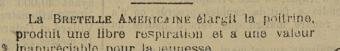
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy l'Evêque (Loi)

ALLÉES FÉNELON, Nº 6

Le Public est prévenu que Mme Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN



Inappréciable pour la leunesse. Elle écarte toute tendance au Mos Mond, renforce la voix et les pournons et est indispon-

sable par le bien-être qu'elle donne a tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE fils ainé, 16, rue de la Liberté, Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC